

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODARS

Nombre de Conseillers :

- en exercice	: 15
- afférents au Conseil Municipal	: 13
- qui ont pris part à la délibération	: 15

L'an deux mille huit
le 27 juin

Le Conseil Municipal de la Commune d' ODARS dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge COLLE, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2008

Présents : MM. COLLE, TEYSSEIRE, Mme DUCROUX-ROUCHOUSE, MM. ARSEGUEL, BOYER,
Mme VIDAILLAC, MM. CASANOVA, JOURNOU, Mmes PECCEU, COUJOU-DELABIE,
BERTHELOT, MM. BOURRELY, LACOSTE,

Absents excusés : Mme SIDOBRE a donné procuration à Mr COLLE
Mr PELISSIER a donné procuration à Mme DUCROUX-ROUCHOUSE

Monsieur BOYER est élu secrétaire de séance.

OBJET : DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION DE CLÔTURE

Suite à la réforme des autorisations d'urbanisme entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007, les
déclarations préalables à l'édification de clôture ne sont plus obligatoires sauf si une délibération
est prise en ce sens.

A ce titre, le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour rendre obligatoire les
déclarations de clôture en limite de chemin communal.
En outre, l'administré devra requérir l'alignement individuel.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Serge COLLE